

FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMUNIQUE DE PRESSE Nº06 /FECAFOOT/PDT/2022

A

l'attention des Président des Clubs de football professionnel

Le Président de la Fédération Camerounaise de Football prie l'ensemble des Présidents des clubs de Football Professionnel éligibles au versement du solde de la subvention d'accompagnement FECAFOOT aux clubs évoluant dans le championnat professionnel Elite ONE et TWO, de bien vouloir mettre à la disposition de la Direction Administrative et Financière de la Fédération Camerounaise de Football les pièces justifiant le paiement des salaires des joueurs de leur formation sportive afin de percevoir ladite subvention.

Les justificatifs peuvent être déposés auprès des Agents Administratifs au sein des bureaux des Ligues Régionales de la FECAFOOT.

Fait à Yaoundé, le 5 mai 2022

















